

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

Jeudi 4 février 17h30 – Salle polyvalente de SAINT GIRONS

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Collège régional : Kamal CHIBLI, Kathy WERSINGER.

Collège départemental : Christine TEQUI

Collège communal : Adeline MAUDUIT, Jocelyne CHANCE, Jean-Louis DENAT, Geneviève UBA, Claude LENOIR, Michel ANGLADE, Manon BACQUE DIT PISTOL, Olivier CAPDEVILLE, Valérie CHAUMONT, Jean-Louis LACANAL, Gisèle GOUAZE, Christian LAMMENS, Aurélie MIR, Marjolaine HUOT ROYER, Bernard DELBOSC, Isabelle LEDUC, Rosy FAUCET, Christian PORTA, Marie-Pierre EYCHENNE, Anne COURTIAL, Marie-Léone BLAIN, Sabrina GERARD, Jean-Luc PICHENOT, Olivier LAURENT, Jean-Michel GARCIA, Roger LAFFORGUE, Thierry PORTET, Dalia DEDIEU, Magali PEDOUSSAUT, Guy ROUMAT, Quentin MICHELON, Thierry RANNOU, Michel LOUBET, Patricia TESTA, Jocelyne FERT, Renelle PARENT, Catherine ROUJA, Hélène DENAT, Antoine RODRIGUEZ, Annie MICHEL, René CAZALE, Maryse PLANTADE, Claudine ROTH BUJON, Jean-Noël VIGNEAU, Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Emmanuel BARNET, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Thierry TARIOL, Yvette BON, Stéphanie BOTTINI, Jérôme BARRAU, Damien CHAMBOURNIER-CHANCELLIER, Hervé FEUILLERAT, Georges ARCIZET, Dominique DUPUI, Maryse PERIGAUT, Gérard CAMBUS, Magalie BERNERE, Bholème BOUFAID, Danielle CARRIERE, Laetitia PELATA, Jean-Paul ROUQUIER, Benoît ARAUD.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Nathalie MADER à Kamal CHIBLI, John PALACIN à Kamel CHIBLI.

Collège départemental : Henri NAYROU à Christine TEQUI, Raymond BERDOU à Christine TEQUI.

Collège communal : Jean-Claude COMMENGE à Jocelyne FERT, Patrice COMMENGE à Jocelyne FERT, Thomas FROMENTIN à Danielle CARRIERE.

Excusés ou absents :

Collège régional : François ARCANGELLI, Guy ESCLOPE.

Collège départemental : Éric DONZE, Alain BARI, Christine GASTON.

Collège communal : Sophie KUCSKOWSKI, Elisabeth MIROUZE, Patricia QUINAT-RAYNAUD, Jimmy CHATELAIN, Cédric TAGLIAFERRO, Mathias PIQUEMAL, Emanuel MARCQ, Sylvie PUJOL, Sylvie PUJOL, Marie-Rose BENDICK, Didier DUFFAUT, Laurent MASNOU, Thibaut PIQUEMAL, Nelson GUICHET, Jean-Michel BOISVERT, Marie ROBERT, Suzette AMILHAT, Magali FEVIN, Jean Michel BAVEREL, Michaël STEPHAN, Véronique SEGONDS, Julien GOUZY, Annick FOURQUET, Gilles ESTAQUES, Daniel CAZARUC, Emilie QUIDOT, Nicolas BAUDUIN, Magali CLARKE, Dominique BOULLENGER, Jean-Paul COSTES, Florent PAULY, Sandra PIZZO, Jean-Luc CONTACOLLI, Noémie VALENTI, Pierrette ICART, Gabriel DIAZ, Sébastien VERGERON, Eric EYCHENNE, Jean CASSAN, Wilm WIJNEN, Jean-Louis ATTANE, Sylvie CARBONNE, Jean-Louis CONTE, Pierre LABOURDETTE, Juliane BOISTEL, Véronique ROUSEAU, Stéphane GARCIER, Marie Line BREGANI, Christian PUJOL, Denis MIALHES, Pierre NIOL, Ivelyne DUMONT, Yves SANS, Gallad BONFILS, Patrick TURLAN, Laurent GALISSIER, Patrick ARMADEILH, Wally MARCON, Glenda LANGUE, Anne-Marie GENTILHOMME, Pascale TIEVANT, Nathalie UMHAUER, Michel LIMOGES, Henri POUCHES, Georges MARTIN, Antoine DALLA-PIETA, Marie-Geneviève SANS, Sophia GREGORIOU, Jean-Pierre NAVARRO, Christophe BONVINI, Patrick BAZELER, Franck PEREZ, Jean-Claude ESCASSUT, Alain ALRIC, Jean-Michel BERNARD, Florence MARTIN PONS, Céline GRANGER, Lucie BARRET, Laurent MILHORAT, Gaëlle BONNEAU, Patricia MARROT REINARD, Hélène DUPUY COUTAND, Christine TOUGNE, Frédéric LELANDAIS, Michel PICHAN, Mathieu FERRIER, Jean-Christophe THEISEN, Gilles COURDIL, Guy FREBY, José CLIVILLE, Pierre-Marie GIRARD, Marie-Pierre MANDRAY, Jean-Louis GARIE, Jean-François DELHON, Arsène BARBOSA, Elodie BARBE, Olivier FERNANDEZ, Maryline BABY, Eric VERGE, Jérémy BOUSQUET, Jean-Marie BIGOT, Thierry ROUAN, Serge LAFFONT, Patrick TIMBART, Ginette BUSCA, Magalie BERNERE, Alain SERVAT, Daniel ARTAUD, Abdel EL YACOUBI, Guy FREIXES, Alain NAUDI, Nathalie RODRIGUEZ, Michel TARTIE, Jérémy TORNIL, François VANDERSTRAETEN, Francis BOY, Yvon LASSALLE, Dominique ANTOLINI.

Le Président désigne Jocelyne FERT, Vice-présidente, secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2020 à Serres sur Arget.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte rendu.

II – PROGRAMME D' ACTIONS

Point d'avancement du Projet alimentaire territorial (PAT) des Pyrénées Ariégeoises (réf. Charte arts. 4, 4.1.2, 4.1.3, 8 et 8.1.2)

Kathy WERSINGER, élue déléguée à l'Alimentation Durable, rappelle qu'en 2018, le SMPNR a déposé au Programme national pour l'Alimentation un projet alimentaire territorial (PAT), qui a été retenu au niveau régional, et qui est financé par l'ADEME, la DRAAF et la Région Occitanie.

Puis elle explique qu'il est proposé une animation autour de nos pratiques alimentaires, aujourd'hui et en 2039. Chacun des élus présents est invité à participer à cette réflexion. Séverine Teulières, Pascaline Pavard, Fanny Monod-Mitrev, intervenantes extérieures animent ce temps de réflexion collective.

Suite à ces échanges, Céline ARILLA, Chargée de mission Communication et Education au Territoire remercie tous les participants. Elle précise que toutes ces données seront analysées et pourront servir de base de réflexion à la commission alimentation. Puis elle présente l'état d'avancement des différentes actions du SMPNR PA. Les actions mises en œuvre visent à promouvoir une alimentation durable et à sensibiliser divers publics à ces enjeux.

Appel à manifestation d'intérêt à destination des collectivités du Parc pour un accompagnement sur l'adaptation au changement climatique (réf. Charte arts. 4.1, 7 et 8.5)

Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Vice-présidente déléguée à l'Energie et au Climat revient le « carrefour climat » qui a finalement été organisé en distanciel. Malgré cette contrainte, elle souligne la qualité des interventions et des échanges.

Lucile CHAMAYOU, chargée de mission adaptation au changement climatique précise qu'il est possible de retrouver les films du carrefour climatique la chaîne YouTube du SMPNR PA et sur le site internet.

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/les-actions-du-parc/agir-pour-les-energies-le-climat-lecoresponsabilite-dans-les-pyrenees-ariegeoises/sadapter-au-changement-climatique-dans-les-pyrenees-ariegeoises/un-carrefour-climat-pour-les-pyrenees-ariegeoises/>

Puis Lucile CHAMAYOU explique que le SMPNR propose un appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités du Parc pour bénéficier d'un accompagnement sur l'adaptation au changement climatique. Il est proposé à toutes les collectivités intéressées de renvoyer le coupon réponse.

Pour un territoire générateur de bonne santé : appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités du PNR (communes, intercommunalités, syndicats...) pour un accompagnement vers une politique en santé-environnement (réf. Charte arts. 7 et 8)

Jocelyne FERT, Vice-présidente déléguée à la Santé et à l'Environnement, rappelle que Le SMPNR a été lauréat en 2018 et 2019 d'un appel à projet annuel du Plan régional santé environnement (PRSE3) financé par L'ARS, la

DREAL et l'ADEME. Consciente du travail de fond engagé sur ces 2 années de développement du projet « Mon parc naturel, ma santé », l'ARS a souhaité continuer à accompagner le parc.

Aurélia BELIN, Chargée de projet santé-environnement précise qu'un financement pluriannuel 2020/21 est en cours pour poursuivre les actions engagées de prévention des nuisances environnementales défavorables à la santé et de partage d'une culture transversale santé-environnement sur le territoire. La révision de la Charte est l'occasion d'inscrire les effets bénéfiques de notre territoire sur la santé. Sachant que 80% des déterminants de santé d'un individu sont liés à son environnement : cadre de vie, vie sociale et professionnelle...les leviers d'actions sont nombreux pour les collectivités : achats éco-responsables, alimentation saine et locale, adaptation au changement climatique, préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, mobilité douce, sports et santé... Reste à les caractériser plus finement, au cas par cas, pour permettre à chacun de contribuer à améliorer le capital santé de la population à long terme.

A cet effet, le Syndicat mixte est en mesure de proposer aux collectivités un accompagnement spécifique, au travers d'un appel à manifestation d'intérêt. Les collectivités intéressées par la thématique et soucieuses de s'en approprier la logique d'action sont invitées à se manifester pour faire remonter leurs préoccupations et questionnements en santé-environnement. Elles bénéficieront d'un accompagnement calibré à la synthèse des demandes, qui pourra en outre intégrer des opérations collectives.

Des pistes méthodologiques pour élaborer un diagnostic santé-environnement seront formulées à la faveur de l'implication du SMPNR dans un groupe de travail régional piloté par l'Observatoire Régional de la Santé. Les lignes directrices de ce guide permettront au fur et à mesure de sa construction, de tester l'approche sur des territoires volontaires et d'affiner ainsi les indicateurs disponibles et ceux à créer.

Cet AMI est proposé dès aujourd'hui pour un accompagnement courant 2021.

Aurélia Belin explique que trois questions sont soumises aux collectivités :

- 1/ Quels sujets relatifs à la santé environnementale vous préoccupent dans votre collectivité ?
- 2/ Avez-vous déjà des problématiques locales ?
- 3/ Quel accompagnement du PNR souhaitez-vous ?

Pour y répondre, au choix il suffit de :

- retourner le livret distribué.
- Envoyer les réponses par mail à a.belin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr
- Remplir le questionnaire en ligne page les-actions-du-parc/sante-environnement

III – REVISION DE LA CHARTE – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ACTUALISE (réf. Charte art. 1)

Rappel : cadre de la révision

Le lancement officiel de la procédure de révision de charte

La Charte actuelle du Parc est valable jusqu'en mai 2024. Dès 2020, et dans un contexte de crise sanitaire lié à la COVID 19, le SMPNR a lancé la procédure de révision de la Charte (phase préparatoire) avec le concours financier de la Région Occitanie. Le lancement officiel de la procédure de révision de Charte a été acté par le Comité Syndical le 7 octobre 2020, puis délibéré par la Commission Permanente de la Région Occitanie en décembre 2020.

Le périmètre d'étude

En accord avec les critères de classement en Parc naturel régional et sur des bases liées aux fondements historiques du PNR des Pyrénées Ariégeoises et aux solidarités territoriales qui l'animent, le périmètre d'étude de la révision de la Charte a été défini par le Comité Syndical (octobre 2020) et validé par la Région (décembre 2020). Il comporte une extension du périmètre actuel du PNR des Pyrénées Ariégeoises : une extension sur 26

communes, limitée à l'Est du périmètre actuel et circonscrite dans celui des intercommunalités concernées par le Parc. Au total le périmètre d'étude compte 164 communes et 64038 habitants.

Le cadre réglementaire

Le code de l'environnement stipule la procédure de renouvellement de la charte des Parcs naturels régionaux. Cette procédure dure en général 4 à 5 ans, avec une succession d'étapes formelles. Elle est précisée dans la note technique du Ministère de l'Etat et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leur charte, datant de novembre 2018.

Globalement, quatre grandes étapes rythment une révision de charte :

- Une phase préparatoire : avec la définition du périmètre d'étude, l'organisation de la méthodologie et du budget, le lancement officiel de la procédure en lien avec la Région et l'Etat et l'élaboration des études préalables (actualisation du diagnostic et évaluation de la charte).
- L'élaboration du projet de territoire : avec la concertation des élus et des acteurs du territoire pour écrire le projet de la nouvelle charte, l'élaboration du plan de Parc et des pièces complémentaires.
- La validation intermédiaire : avec une phase de consultation des différents partenaires, des avis intermédiaires obligatoires (Conseil National de la Protection de la Nature, Fédération des Parcs et Autorité Environnementale) qui permet d'amender et d'enrichir le projet de charte
- La phase de validation finale : après l'enquête publique, elle donne lieu aux délibérations d'adhésion puis aux examens finaux par l'Etat avant la signature de Décret par le Premier ministre.

Le diagnostic actualisé

Lors de la phase préparatoire, le code de l'environnement établit dans les dispositions des I et III de l'article R.333-3, la réalisation de deux études préalables nécessaires à l'établissement de la nouvelle charte : l'actualisation du diagnostic de territoire et l'évaluation de la charte.

Article R333-3

I. – La charte est établie à partir d'un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et une analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire.

III. – La révision de la charte est fondée sur le diagnostic prévu au I mis à jour et sur un bilan comprenant une évaluation de la mise en œuvre de la charte et une analyse des effets de la mise en œuvre de ses mesures prioritaires sur l'évolution du territoire, réalisées à partir des résultats des dispositifs d'évaluation et de suivi prévus au c du 1° du II.

La note technique de 2018 spécifie que :

« Le diagnostic actualisé s'inscrit dans la même logique que le diagnostic initial (..) et met en évidence l'évolution du territoire pendant le précédent classement en prenant en compte l'ensemble des facteurs d'évolution, qu'ils soient ou non liés à la mise en œuvre de la charte. Il s'appuie notamment sur les bilans périodiques du dispositif de suivi de l'évolution du territoire précédemment réalisés (..) »

« l'objet du diagnostic est de dresser un état des lieux faisant ressortir les richesses et fragilités du territoire, avec une approche dynamique prenant en compte les tendances d'évolution à l'œuvre afin de définir les enjeux stratégiques pour la charte. Dans le cas d'une révision de Charte, il convient de réaliser une actualisation du diagnostic précédent, un « diagnostic actualisé », qui s'inscrit dans la même logique que le diagnostic initial et met en évidence l'évolution du territoire pendant le précédent classement. »

La précision du rendu final du diagnostic est particulièrement attendue sur les secteurs et sujets à enjeux pour le territoire ainsi que sur les sujets incontournables pour une charte de parc naturel régional au regard des exigences législatives et réglementaires.

Le diagnostic valorise les données des documents de planification, d'orientation et de connaissance existants au niveau régional et départemental (...). Les données sur lesquelles le diagnostic s'appuie doivent être les plus précises et récentes possibles. En cas d'impossibilité d'actualiser la donnée, le diagnostic doit être en mesure de

décrire les tendances observées depuis la dernière mise à jour. Le diagnostic alimente l'état initial de l'environnement établi dans le cadre de la démarche d'évaluation environnementale.

L'inventaire du patrimoine concerne le patrimoine naturel et culturel ainsi que les paysages. Il repose sur une analyse des enjeux relatifs aux espèces sauvages et domestiques, aux habitats naturels et semi naturels remarquables, au patrimoine culturel associé au territoire et aux paysages remarquables et caractéristiques du territoire. Il doit confirmer la qualité et la fragilité du territoire visées par les dispositions du 1° de l'article R. 333-4 du code de l'environnement (...). Il s'appuie sur les dispositifs de connaissance, d'inventaire ou de reconnaissance aux niveaux national, régional ou local, ainsi que sur une analyse des pressions existantes ou pressenties, notamment les principales interactions entre les activités, les milieux naturels et les paysages. (...) L'analyse des enjeux du territoire fait ressortir les principaux enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques ainsi que les liens existants ou à développer entre la qualité du patrimoine et des paysages, l'activité économique et l'environnement social et culturel des habitants et usagers du parc. » (Annexe 2).

L'actualisation du diagnostic

L'actualisation du diagnostic du PNR des Pyrénées Ariégeoises a été engagée très tôt dans la démarche de révision de la charte, à compter de février 2020, grâce notamment au recrutement d'un CDD au sein des services du SMPNR. Le diagnostic actuel actualise le précédent diagnostic qui avait été réalisé entre 2005 et 2007 par le SMPNR pour alimenter l'élaboration de la première charte (2009-2024). Ce premier diagnostic s'était basé sur une démarche d'Agenda 21, analysant les enjeux du territoire au regard des trois piliers du développement durable : environnemental, social et économique.

L'actualisation du diagnostic présente un nouvel état des lieux et les évolutions constatées depuis le classement en 2009. Cette analyse met en lumière les nouveaux enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques pour la définition du futur projet de territoire. Elle donne également des éléments de prospective à horizon 2039 en fonction des données disponibles.

L'actualisation du diagnostic s'est déroulée en parallèle et de manière articulée avec la seconde étude préalable, l'évaluation de la charte, réalisée par un groupement de bureaux d'étude, avec un double objectif : apporter des éléments de contexte du territoire identifiés pour l'évaluation de la charte et alimenter le diagnostic par les actions réalisées sur le territoire. Cette articulation a permis d'alimenter l'analyse des effets de la charte sur le territoire avec un croisement des informations.

Une approche originale par ressource du territoire

Pour ce diagnostic « actualisé », le SMPNR a privilégié une approche différente du diagnostic précédent dans une perspective plus transversale. Ce nouveau diagnostic propose une entrée par les ressources des Pyrénées Ariégeoises, faisant référence aux richesses du territoire qui participent à son caractère et à sa différenciation.

Au total, 18 ressources des Pyrénées Ariégeoises ont été identifiées : l'air, la biodiversité, les capitaux **financiers** locaux, le ciel nocturne, la connexion à la nature, l'eau, le tissu économique, les ressources énergétiques, l'espace, la forêt et le bois, les modèles de production alimentaire, le patrimoine historique et culturel, le paysage, la quiétude, les ressources humaines, la santé environnementale, la situation géographique et le sol et sous-sol.

Certaines de ces ressources comme la biodiversité, le patrimoine historique et culturel ou encore le tissu économique sont des ressources d'approches « classiques » qui doivent être traitées dans le diagnostic du Parc. Ce diagnostic intègre également d'autres ressources peu communes aujourd'hui dans les approches territoriales, comme la quiétude, l'air, la connexion à la nature ou encore le ciel nocturne par exemple. Elles sont envisagées comme des particularités du territoire qui appellent à une approche plus contemporaine des enjeux pour les Pyrénées Ariégeoises dans une optique 2039.

Pour chacune de ces ressources, le diagnostic dresse un état des lieux actuel, présente une analyse synthétique et transversale avec identification des forces et faiblesses, tout en se projetant à 2039 (échéance de la future charte) avec des éléments de prospective pour mieux connaître ces ressources et identifier les principaux enjeux.

Cette approche originale par ressource a été reconnue comme pertinente par les interlocuteurs de la Région Occitanie, l'Etat et la Fédération des Parcs, ainsi que par le Conseil Scientifique du Parc. Une note élaborée par le Conseil Scientifique sur la notion de ressource territoriale est en cours.

Le mode opératoire

Le déroulement de l'actualisation du diagnostic a été confronté au contexte actuel lié à la crise sanitaire de la COVID 19, imposant deux confinements en 2020 et de nouvelles restrictions en ce début d'année. Cette situation a provoqué des répercussions sur le travail notamment un retard et un décalage au niveau du calendrier (par exemple la définition du périmètre d'étude courant de l'automne au lieu du printemps), des effets sur la dynamique collective, des difficultés au niveau du contact avec les partenaires et la réception des données en plus des difficultés organisationnelles propres au contexte (télétravail, visioconférence...).

Dès le début, l'actualisation du diagnostic a été envisagée comme une co-construction avec les différents agents du SMPNR et autant que possible de partenaires, forts de leur connaissance de terrain et d'un regard d'expertise dans chacun de leur domaine. L'ensemble de l'équipe du SMPNR a participé à différents niveaux à la construction du document, impliquant une charge de travail supplémentaire.

Au niveau méthodologique, la démarche du diagnostic combine trois approches complémentaires : 1) une approche objective avec la collecte, le traitement et l'analyse de nombreuses données quantitatives et qualitatives, 2) une approche sensible basée sur l'enquête citoyenne faite auprès des habitants et 3) un regard prospectif qui mobilise le Conseil Scientifique du Parc.

- Sous une approche objective, un travail conséquent de recueil, traitement et analyse de données factuelles et d'éléments de contexte a été réalisé. De nombreuses données ont été collectées et sont issues de plusieurs sources : la bibliographie existante (diagnostics, charte actuelle, document de planification et documents stratégiques au niveau local et régional, études techniques et scientifiques, etc.), des données produites par le Parc, des données sollicitées auprès de nombreux partenaires et d'autres données issues des plateformes en ligne (open data). A ce jour, une quarantaine de partenaires ont été contactés afin de recueillir des données actualisées et des éléments de synthèse. Plusieurs d'entre eux ont fourni ou vont fournir des données, à différentes échelles. D'autres partenaires sont encore à contacter. Pour faciliter cette collecte de données auprès des services de l'Etat, des échanges périodiques avec l'interlocuteur référent de l'Etat ont été réalisés pour centraliser la demande de données. D'autres échanges réguliers ont été faits avec l'interlocutrice de la Région Occitanie pour orienter la demande de données et les contacts.

Dans l'attente de la définition du nouveau périmètre d'étude de la charte (octobre 2020), l'actualisation du diagnostic s'est d'abord effectuée sur le périmètre le plus large possible, correspondant au périmètre des cinq EPCI concernées par le Parc. A partir de la validation du périmètre d'étude, un ajustement postérieur de traitement et d'analyse des données a été effectué. De manière complémentaire, une production cartographique alimente le diagnostic sur différentes thématiques.

- Sous une approche sensible, les résultats issus de l'enquête citoyenne réalisée entre 2017-2018 auprès d'un échantillon de 1000 habitants ont été intégrés au diagnostic. Ces résultats permettent d'identifier la vision, les points de vigilance et les attentes des habitants des Pyrénées Ariégeoises sur chacune des ressources.
- Enfin, un volet sur les enjeux futurs à horizon 2039 mobilise un groupe de travail du Conseil Scientifique, composé de 7 chercheurs aux disciplines variées. Le Conseil scientifique produira durant le premier semestre 2021 une note sur le concept de ressources et sur l'identification des potentiels enjeux futurs en 2039.

La production de données complémentaire

Depuis le dernier diagnostic (2007), l'état des connaissances des Pyrénées Ariégeoises s'est fortement amélioré avec la réalisation de nombreuses études, d'inventaires et d'une production de données conséquentes par le

SMPNR, ses partenaires, des observatoires régionaux et nationaux et au travers de différents programmes et projets. Malgré la profusion des données, leur accessibilité n'est pas toujours évidente.

Des attentes particulières de l'Etat concernant le futur projet de territoire sur les volets biodiversité, espace et paysage ont conduit le SMPNR à produire des données complémentaires pour affiner la connaissance des Pyrénées Ariégeoises à l'échelle du nouveau périmètre d'étude. Des études approfondies concernant l'occupation du sol, la trame sombre et l'inventaire paysager sont en cours et sont portés par différents chargés de projet du SMPNR. Ces données seront insérées dans le diagnostic.

D'autre part, le Bureau syndical réuni le 14 septembre 2020 a décidé de confier une mission aux compagnies consulaires réunies afin de réaliser un diagnostic technique socio-économique des Pyrénées Ariégeoises de façon collective. Les chambres consulaires présenteront la restitution de leur diagnostic socio-économique au début du printemps 2021. Les éléments du diagnostic socio-économique alimenteront le diagnostic « actualisé ».

La structure du document

Le document du diagnostic « actualisé » se compose d'une introduction, de 18 chapitres (un chapitre par ressource) et d'une conclusion. Pour chaque ressource, plusieurs volets sont développés : une introduction avec les éléments saillants du territoire, un résumé de l'enquête citoyenne, un état des lieux avec la caractérisation quantitative et qualitative de la ressource, l'identification d'évolutions constatées durant le dernier classement, des éléments de perspectives à horizon 2039 et une synthèse avec un bilan des forces et des faiblesses et l'identification des principaux enjeux par ressource.

Le calendrier

Le Président explique que l'actualisation du diagnostic est actuellement en cours de réalisation avec des chapitres dans un état initial et d'autres plus avancés. Le diagnostic « actualisé » est un document support qui alimentera les réflexions sur le futur projet stratégique (séquence 2021), notamment lors des commissions thématiques.

Il explique qu'il sera nécessaire de l'actualiser au fil de l'eau avec l'intégration des données en cours de production, et en parallèle de l'écriture du projet stratégique. Suite à la rédaction avancée des différents chapitres, la relecture des différentes parties sera proposée aux élus et aux partenaires intéressés ainsi qu'aux membres du Conseil scientifique afin d'amender et d'enrichir le document.

Les informations concernant le diagnostic du territoire sont disponibles sur la page internet du SMPNR dédiée à la révision de la charte et actualisée périodiquement : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>. Pour répondre à toutes les questions, une adresse courriel charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr a été créée.

Suite à la présentation détaillée par Amélie LE STER, Chargée de mission Révision de la Charte, du diagnostic et de son calendrier actualisé le Président propose d'approuver ce nouveau calendrier.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le diagnostic actualisé et son nouveau calendrier.

Puis il est de nouveau proposé un temps de réflexion collective sur les ressources du territoire, en petits groupes, animée par Séverine Teulières, Pascaline Pavard, Fanny Monod-Mitrev.

Toutes les conclusions des différents groupes sont collectées par Amélie LE STER afin d'alimenter le travail sur l'écriture de la nouvelle Charte.

IV - INTEGRATION DE LA COMMUNE DE ROQUEFIXADE – COMMUNE PARTENAIRE

Le Président explique que par délibération, la commune de Roquefixade a décidé d'adhérer au Syndicat mixte du PNR.

Il appartient au Syndicat mixte d'entériner cette adhésion afin d'intégrer Roquefixade parmi les communes associées au PNR : Artix, Le Carla Bayle, Castex, Daumazan-sur-Arize, Dun, Malléon (commune partenaire), Mercus-Garrabet, St Paul de Jarrat et Ségura. Foix, Ville-porte du PNR, est liée au SMPNR par voie de convention.

Suite à la présentation du maire de Roquefixade sur la qualité du patrimoine naturel et bâti de la commune et de sa volonté de le mettre en valeur grâce aux outils proposés par le SMPNR PA, le Président propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve l'intégration de la commune de Roquefixade au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises au sein du bloc communal en tant que commune hors Parc.

Le Président explique que l'incorporation de Roquefixade au sein du bloc communal implique de recalculer la répartition des voix au sein des différents collèges du Comité syndical :

Le nombre de délégués du bloc communal du SMPNR passe de 193 à 194.

Il convient donc de recalculer la répartition de voix entre les Collèges du Comité syndical, en application de l'article VII-1 des statuts du Syndicat :

« A l'intérieur de chaque Collège, les voix sont réparties équitablement entre chacun des délégués, avec arrondi à la décimale la plus proche. La totalisation des voix est faite une première fois lors de l'entrée en activité du Syndicat. Elle est recalculée au Comité syndical suivant l'adhésion ou au retrait d'un membre, ou suivant publication des recensements officiels de la population ».

Le nouveau décompte de voix s'établit de la manière suivante :

	Nombre de délégués	Pourcentage de voix détenu par le Collège	Nombre de voix détenues par le collège	Nombre de voix par délégué du collège (arrondi)
Collège de la Région	6	50%	388	64,66 VOIX
Collège du Département	6	25%	194	32,33 VOIX
Collège du bloc communal	150+8+24	25%	194	1 VOIX
TOTAL	194	100%	776 VOIX	

Le Président propose d'en délibérer.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la nouvelle répartition des voix au sein des différents collèges du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

V – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Budget primitif 2021

Camille JAUDIN, Directrice adjointe, explique que le projet de budget a été construit sur la base des orientations budgétaires. Il a été présenté au Bureau le 20 janvier.

En 2021, le Syndicat mixte met en œuvre un budget qui soutient la révision de la Charte et fortement impacté par les appels à projets pour répondre à son rôle d'expérimentateur.

Il précise que d'une part, les recettes de fonctionnement sont composées autant de statutaire que de subventions liées à des projets. Ce fonctionnement permet le financement d'une équipe d'ingénierie qui répond aux besoins du territoire, mais aussi des prestations spécifiques aux projets et à la révision de la Charte.

Le partenariat avec la Région formalisé par le contrat spécifique conduit à une année dense en termes de calendrier et de contenu pour finaliser la réalisation du contrat spécifique 2020-2021. A cela s'ajoute la convention avec la Région pour le financement de la révision de la Charte.

De plus, les dossiers européens montés les années précédentes sur la nouvelle programmation (Contrat de Restauration de la Biodiversité 2, Plan de Paysage de la transition énergétique et climatique LEADER, Interreg SUDOE BIOHERITAGE, Natura 2000, LIFE ARTISAN...) auront un impact significatif sur les recettes de fonctionnement grâce aux premiers acomptes et soldes versés.

Les appels à projets auxquels le Syndicat a répondu auront aussi un impact sur le budget 2021 : Plan Régional Santé-Environnement, projet de réserve naturelle souterraine, Plan alimentaire territorial, ...

Les dépenses de fonctionnement restent contenues dans la mesure du possible. Les charges financières sont maîtrisées bien que le besoin de trésorerie de la structure reste important. Le montant des amortissements reste stable. En 2020, il a été nécessaire de faire un effort significatif en investissement pour renouveler une partie du parc informatique. En 2021, cet effort se poursuivra.

Camille JAUDIN conclut que ce budget sera amené à évoluer par des décisions modificatives du fait de l'inscription de nouvelles actions, mais aussi la nécessité de trouver des financements complémentaires.

Le Président propose d'approuver le BP 2021 sans reprise de résultat.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la proposition de Budget primitif 2021 sans reprise de résultat.

Emplois (réf. Charte art. 3.2)

Camille JAUDIN, Directrice adjointe explique qu'afin d'animer un certain nombre de programmes et projets, le renouvellement d'un certain nombre d'emplois en CDD est proposé ; ceux-ci sont cofinancés dans le cadre des programmes auxquels ils se rapportent.

Le 20 mai 2016, le Comité syndical a voté la création d'un emploi au grade d'Ingénieur sur 1 an dans le cadre de l'opération "réouverture paysagère" financée par les fonds européens FEADER. Puis le comité syndical a renouvelé cet emploi lors de sa réunion du 8 juin 2018. Il est aujourd'hui financé par plusieurs dossiers : CRB-Contrat de Restauration de la Biodiversité (FEDER), réouverture paysagère (FEADER), BIOHERITAGE (FEDER SUDOE). Aussi, afin de réaliser ces actions, il est proposé de renouveler ce poste.

Le 2 octobre 2019 le Comité syndical a voté pour la création d'un emploi au grade d'Ingénieur sur 1 an la mise en œuvre du projet LIFE ARTISAN. Ce poste est financé à 80% grâce aux fonds européens LIFE et la participation de la Région. Il est proposé de renouveler cet emploi.

Le Président propose d'approuver ces propositions
A l'unanimité le Comité syndical approuve ces propositions.

Une fois l'ordre du jour traité, le Président clôt la séance.

**Le Président
Kamel CHIBLI**